



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le 2 juillet à vingt heures trente,
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de FERÉ-CHAMPENOISE, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno LEGRAND.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

Etaients présents tous les délégués suivants :

COURJAN JF – GUILLAUME P. - NICLET I. - MATHÉLLIER JP. - GONCALVES A. - ROBERT L. – JACOB M. - MUSSET O. - RADET C. - DELAITRE D. - CHARLOT Y. - LEGRAND B. – BREGEON C. - POUCEINEAU E. - REMY P. - EGOT B. – BIJOT B. - POIREL B. – SIMONNET J. – DEBAIRE A. – DOC D.- LAURENT P. - BARBIER P.

MATHÉLLIE T. a donné pouvoir à ROBERT L.
PARENT S. a donné pouvoir à POUCEINEAU E.
BOULARD R. représenté par DELAITRE D.

Excusés non représentés : ROUSSELLE A. - RONDEAU P. - JACQUET G. - JACQUET P. - PETIT J. - MANCE V. - BRETON P. - GORISSE G. – GARNESSEON P.

Monsieur Bernard POIREL est élu secrétaire de séance.

A noter la présence de Mesdames GRAS et LAURENT.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil communautaire du 11 juin 2018. Aucun conseiller ne se manifeste. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président, annonce l'ordre du jour :

- Autorisation de signature de la convention de groupement de commande pour les travaux de voirie rue des Menues Dîmes et rue de la gare à Connantre
- Demande de subvention pour les travaux d'assainissement pluvial pour la rue des Menues Dîmes et rue de la gare à Connantre
- Autorisation de la signature de la convention de groupement de commande pour les travaux de voirie rue de Vitry et chemin des Ouches à Fère-Champenoise
- Demande de subvention pour les travaux d'assainissement pluvial pour la rue de Vitry et chemin des Ouches à Fère-Champenoise

- Rapports des commissions
- Informations et questions diverses

201807 62 Autorisation de signature de la convention de groupement de commande pour les travaux de voirie rue des Menues Dîmes et rue de la gare à Connantre

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux groupements de commandes dans les marchés publics,

Considérant l'avis de la commission voirie réunie le 25 avril 2018,
Considérant la création d'un groupement de commande avec la commune de Connantre,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DECIDE l'adhésion de la CCSM au groupement de commandes concernant les travaux rue des Menues Dîmes et rue de la gare à Connantre,
- APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.
- ACCEPTE que la commune de CONNANTRE soit désignée comme coordonnateur du groupement.

Monsieur BIJOT intègre le conseil avant le vote à 20h40.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

201807 63 Demande de subvention pour les travaux d'assainissement pluvial pour la rue des Menues Dîmes et rue de la gare à Connantre

Monsieur le Vice-président présente le projet de travaux d'assainissement pluvial des rues Menues Dîmes et de la gare à Connantre.

Il commente les dispositions techniques et financières du projet et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Marne au titre de l'Assainissement pluvial.

Considérant l'étude présentée,
Considérant le budget prévisionnel de l'opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- SOLLICITE l'attribution au taux maximum d'une subvention par le Conseil Départemental de la Marne au titre de l'assainissement pluvial.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

201807 64 Autorisation de signature de la convention de groupement de commande pour les travaux de voirie rue de Vitry et chemin des Ouches à Fère-Champenoise

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux groupements de commandes dans les marchés publics,

Considérant l'avis de la commission voirie réunie le 25 avril 2018,
Considérant la création d'un groupement de commande avec la commune de Fère-Champenoise,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- DECIDE l'adhésion de la CCSM au groupement de commandes concernant les travaux rue de Vitry et chemin des Ouches à Fère-Champenoise,
- APPROUVE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Vice-président à signer ladite convention.
- ACCEPTE que la CCSM soit désignée comme coordonnateur du groupement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

201807 65 Demande de subvention pour les travaux d'assainissement pluvial pour la rue de Vitry et chemin des Ouches à Fère-Champenoise

Monsieur le Vice-président présente le projet de travaux d'assainissement pluvial pour la rue de Vitry et chemin des Ouches à Fère-Champenoise.

Il commente les dispositions techniques et financières du projet et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Marne au titre de l'Assainissement pluvial.

Considérant l'étude présentée,
Considérant le budget prévisionnel de l'opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- SOLLICITE l'attribution au taux maximum d'une subvention par le Conseil Départemental de la Marne au titre de l'assainissement pluvial.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

Informations et questions diverses

- Etat de la dette

Monsieur JACOB, Vice-président, présente l'état de la dette.

Au 1^{er} juin 2018, la dette, composée de 23 prêts, s'élève à 4 708 K€.

Conseil communautaire du 2 juillet 2018

Les prêts-relais ne sont pas pris en compte puisqu'ils permettent sur un temps court de répondre aux attentes de subventions sur investissements.

Evolution du stock sur 3 ans :

- Fin 2018	3 prêts échus	} 1 100 K€
- Fin 2019	4 prêts échus	
- Fin 2020	3 prêts échus	

2018, 2019, 2020 : remboursement en capital de 13 autres prêts 990 K€

Le stock fin 2020, date de la fin de mandature 2 600 K€

11 prêts, d'un montant total de 1 933 K€, sont affectés à des ressources propres, autrement dit à des recettes affectées telles que les loyers de la gendarmerie, la cession du dépôt de munitions de Connantray, le crédit-bail de Parmentine...

12 prêts, d'un montant total de 2 775 K€, sont affectés à des ressources fiscales à savoir des recettes issues des 4 taxes ainsi que l'IFER.

Stock par compétences

• Eaux pluviales, voirie	2 753 K€
• Terrains, compétence économique	1 218 K€
• Bâtiments	633 K€
• Déchetterie	82 K€
• Véhicule, matériels	22 K€

La compétence « eaux pluviales » représente 2/3 de la dette de 2 753 K€.

Cette présentation permet d'avoir à un éclairage sous tous les angles. Un état comptable de la dette est également distribué pour plus de précisions.

Le taux d'épargne brut est d'environ 400 K€.

Les prêts, affectés aux ressources propres, représentent moins de 7 ans de dettes. La cour des comptes commence à réagir à partir de 10 ans.

La situation financière n'a donc rien d'alarmant, d'autant que de nouvelles ressources sont à venir notamment avec les IFR (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

Monsieur le Président rappelle que les bases économiques progressent tous les ans, plus vite que celles des communautés de communes environnantes.

Monsieur JACOB propose de présenter l'état de la dette une fois par an.

La situation est plutôt favorable financièrement pour la CCSM, avec une dynamique de rentrées fiscales importantes dans les années à venir.

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Monsieur POIREL informe qu'un feuillet a été distribué dans les communes en assainissement non collectif pour informer les usagers d'une date limite de dépôts des dossiers pour bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). La prochaine commission de l'AESN doit se réunir en octobre ou novembre

2018. Les usagers ont ensuite deux ans pour réaliser les travaux. Hormis les communes de Bannes et Broussy-le-Grand, intégrées au SMAGE, les usagers des autres communes de la CCSM ne pourront plus bénéficier de subventions, à compter de 2019.

- Commission « pompiers » du 26 juin 2018

Cette réunion a permis de présenter officiellement le nouveau chef de corps intercommunal, Monsieur Alexandre DOUCHET, pompier professionnel et formateur.

Il a ensuite pu exposer ses souhaits d'organisation :

- Mettre en place d'un référent dans chaque pôle pour les véhicules, les EPI et formations (suivi des contrôles techniques)
- Réaliser d'un calendrier de formations et de manœuvres
- Organiser des manœuvres avec l'ensemble des pôles par thèmes
- Préciser le contenu des manœuvres
- Equiper et organiser les pôles en fonction des compétences
- Organiser la présence et les interventions des sapeurs-pompiers au festival Rock'en Pleurs

La question s'est posé pour des interventions sur les communes de Corroy, Connantray-Vaufrey, Euvy et Gourgançon, dépourvues de sapeurs-pompiers.

Monsieur BARBIER s'interroge sur la légalité de la vérification des poteaux incendie réalisée par le corps intercommunal.

La compétence reste communale. Toutefois, la vérification réalisée par les sapeurs-pompiers volontaires, avec un débitmètre acheté par la CCSM, est légale, puisque les résultats sont ensuite envoyés au SDIS.

Monsieur GUILLAUME estime que cette intervention permet aux pompiers de bien connaître les lieux où les poteaux et les puits d'incendie sont situés.

Un comité consultatif devrait avoir lieu à la rentrée pour les nouvelles entrées.

Monsieur le Président rappelle que l'objectif du corps intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires est d'avoir une organisation structurée, efficace et managée.

- Piscine tournesol

Monsieur Jean-Pierre MATHELLIER présente un graphique comparatif des entrées piscine par mois depuis 2010. La fréquentation 2018 se situe dans la fourchette haute. L'aquagym et l'aquabike ne sont pas comptabilisés.

L'aquagym connaît une hausse de fréquentation cette année. Un bilan sera présenté plus précisément à la prochaine commission qui devrait se réunir en septembre ou octobre, ainsi qu'une situation budgétaire.

Monsieur le Président rappelle que la piscine attire des personnes extérieures au territoire. La piscine rénovée bénéficie d'une bonne image.

Madame EGOT a eu des félicitations suite aux travaux mais également sur la qualité professionnelle des maîtres-nageurs.

Monsieur Jean-Pierre MATHÉLLIER explique que les problèmes techniques du démarrage sont aujourd'hui réglés.

- Monsieur SIMONNET, Vice-président, présente un diaporama de photos de la maison de santé de Pleurs représentant l'avancée des travaux.
- Commission « développement économique » du 21 juin 2018

Monsieur le Président donne lecture du compte rendu de la commission.

Les points abordés étaient les suivants :

- La convention avec la CCI
 - La mobilité sur le territoire : projet de développement d'une application mobile
 - Création d'une bourse d'emploi sur le site Internet de la communauté de communes pour relayer les offres d'emploi du territoire
 - Des actualités économiques : pacte pour la ruralité, réunion à venir sur le thème de la transmission d'entreprise, l'attractivité du territoire, Préciculture, la ferme photovoltaïque de Marigny
- Installation d'antennes relais

Monsieur POIREL informe le conseil avoir reçu un questionnaire dont la finalité est de réaliser des tests pour l'installation d'antennes relais téléphonique pour couvrir les zones blanches. Il est important d'y répondre.

Monsieur JACOB informe, que suite à un arrêté ministériel de zone blanche, la commune de Connantre bénéficiera de la 4 G en 2020.

Les tests sont parfois difficiles à réaliser du fait de la zone blanche.

- Visite du méthaniseur

Le 9 juin, les conseillers municipaux et communautaires étaient invités à une visite de chantier du méthaniseur. Malgré la présence de peu de personnes, la visite était très intéressante.

GRT Gaz organise de genre de réunions avec de grandes entreprises pour mettre en avant ce type de projet, mais aussi potentiellement pour vendre du gaz, voire à développer d'autres projets identiques.

La France est plutôt en avance sur les objectifs à 2050. D'autres procédés de production sont à l'étude permettant de réduire les consommations d'énergie.

- Plateforme de rénovation énergétique

L'ouverture du guichet unique est prévue pour septembre. Grâce à un numéro unique, les personnes seront dirigées vers le bon interlocuteur, y compris vers l'OPAH. Les outils de communication sont en cours d'élaboration.

Monsieur le Président explique que les habitants pourront bénéficier d'un diagnostic gratuit leur permettant ensuite de réaliser des travaux d'isolation en vue d'améliorer leur habitat. Une nouvelle personne est arrivée récemment sur la plateforme et une autre, un diagnostiqueur, est en cours de recrutement.

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Monsieur le Président rappelle le contexte du PCAET et l'obligation de la communauté de communes Sézanne Sud-Ouest Marmais de réaliser ce document. Le Pays Brie et Champagne étant porteur, la personne référente est venue le 27 juin présenter le dispositif et les objectifs (limiter les consommations d'énergie, faire évoluer les pratiques, lutter contre le réchauffement climatique...).

2 à 3 personnes, par communauté de communes, pourront faire partie de la commission au sein du Pays.

- Fibre optique

Monsieur le Président informe que les travaux devraient débuter, pour les communes prioritaires, sur le dernier trimestre 2018. Les collectivités concernées ont dû recevoir un courrier les informant. Un point plus précis sera fait sur la réunion de septembre.

- Projet de ferme photovoltaïque à Marigny

Monsieur POIREL s'interroge sur le site et sur le projet de l'Armée d'installer des panneaux.

Au vu des dernières informations, le projet reste le même, avec des partenaires identiques.

Monsieur BIJOT est d'accord que l'Armée réalise le projet en direct si tel est le cas, quid de l'aspect juridique quant à avoir une activité économique de leur part.

- Concert Canto de los pueblos

Madame DELAITRE présente de programme de concerts de ce groupe en partenariat avec le programme LEADER. Ces concerts sont précédés d'une visite du patrimoine communal.

- Mandature

Monsieur LEGRAND rappelle qu'il est Président depuis 2 ans. Comme convenu au départ, il doit démissionner après les dossiers en cours tels que celui de Préciculture, soit après l'été.

Madame EGOT n'a volontairement pas posé la question cette fois-ci car la dernière fois son propos avait été interprété comme une agression alors que ce n'était pas le cas.

Monsieur le Président rappelle également que la situation de la CCSM est bonne et reste dynamique. Il faut continuité à rendre le territoire attractif. Il existe des moyens pour le faire.

La séance est levée à 21h30.